

Anticonstitutionnellement ASBL  
rue Martin 5 · 4120 Hoûte-Si-Plou  
info@anticons.be · www.anticons.be  
RPM Tribunal de l'entreprise de Liège division Liège  
BCE 0123.456.789 · IBAN BE98 7654 3210 9876

## Procès-verbal de réunion de l'organe d'administration

Date : 1<sup>er</sup> juin 2024  
Heure : 19h30  
Lieu : rue Martin 5 · 4120 Hoûte-Si-Plou  
Présent·e·s : ...  
Représenté·e·s : ...

1. En vertu de la loi et des statuts, l'organe d'administration décide que le registre des membres sera tenu sous la forme électronique.

2. L'ASBL reprend les engagements suivants qui ont été pris au nom de l'ASBL en formation :

- adhésion à Statuts Collectifs ASBL, le 3 janvier 2024 : 250 euros avancés par ...
- frais de publication au Moniteur, le 10 février 2024 : 168,31 euros avancés par ...
- ...

3. La cotisation des membres adhérents est fixée à 20 euros par année civile. Celle-ci est due dès l'adhésion pour les nouveaux membres, et au 31 janvier au plus tard pour les renouvellements de cotisation. Le nouveau membre qui adhère entre septembre et décembre est dispensé de cotisation pour l'année civile en cours. Est dispensé de cotisation le membre qui offre au moins deux demi-journées de bénévolat à l'ASBL.

4. L'organe d'administration peut être contacté à l'adresse électronique de l'association, à savoir [info@anticons.be](mailto:info@anticons.be).

5. ...

La séance est levée à 20h00.

La présidente de séance,

Le secrétaire,

X X  
Administratrice

Y Y  
Administrateur